

Feuille officielle du district de La Neuveville

No 11 - Vendredi 21 mars 2014



Nods



Commune mixte
de Plateau de Diesse



La Neuveville



Commune de La Neuveville

www.neuveville.ch

veuillez vous référer au site pour adresse e-mail

AVIS DE TRAVAUX - LA NEUVEVILLE

Avis à la population

Le Service des eaux du TLN va procéder du 24 mars au 28 mars 2014 à des travaux d'entretien sur certaines hydrantes, à La Neuveville.

Il est possible que suite à ces travaux, l'eau soutirée au robinet soit légèrement trouble ou brune. Ceci ne durera toutefois que quelques minutes et n'affectera en aucun cas la qualité de l'eau.

Nous vous remercions par avance de votre compréhension pour les inconvénients qu'occasionneront ces travaux.

SERVICE DES EAUX TLN



SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉPURATION
DES EAUX DU LANDERON, DE LIGNIÈRES,
LA NEUVEVILLE ET NODS

CONSEIL INTERCOMMUNAL CONVOCATION

mardi 25 mars 2014, à 18h30

au bureau de la Step, au Landeron.

Ordre du jour

1. Appel
2. Procès-verbal no 29 du mardi 29 octobre 2013
3. Communications et informations diverses
4. Rapport de gestion 2013
5. Comptes 2013
 - .1 rapport de la fiduciaire
 - .2 rapport des vérificateurs
 - .3 adoption des comptes 2013
6. Rapport d'exploitation 2013 du chef de station
7. Divers

Comité

Avis de construction

Requérante et auteure du projet : Pro Natura Jura bernois, par M. Alain Ducommun, Case postale 929, 2501 Bienne.

Propriétaire foncier : Office des immeubles et des constructions du canton de Berne, Reiterstrasse 11, 3011 Berne.

Projet : Mise en place d'un panneau didactique (stèle) d'information au public concernant la protection et la promotion des abeilles sauvages, au lieu-dit « Les Rochettes », sur la parcelle no 3001, ban de La Neuveville.

Zone : Hors zone à bâtir, dans le périmètre de protection du Schlossberg.

Dérogation : Au sens de l'article 24 de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT) pour une construction hors zone à bâtir.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement aux Services techniques de La Neuveville jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 21 mars 2014 au 21 avril 2014. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées aux Services techniques de La Neuveville, chemin de la Plage 2, CP 63, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 21 mars 2014

Services techniques de La Neuveville

Avis de construction

Requérant : M. Michel Mérillat, chemin des Marnins 4, case postale 231, 2520 La Neuveville.

Auteur du projet : Gicot & Partenaires, par M. Dominique Gicot, Ville 38, 2525 Le Landeron.

Projet : Transformation et agrandissement d'une maison de vacances existante et aménagement de places de stationnement ainsi que mise en place de panneaux photovoltaïques sur le toit du bâtiment et d'une pompe à chaleur extérieure en façade nord, au chemin des Marnins 4, sur la parcelle no 1163, ban de La Neuveville.

Zone : Zone de maisons de vacances selon le Plan de protection des rives « Poudeille – Chavannes, partie ouest » (plan no 4), attestation d'entrée en force partielle selon décision du 11 mars 2009 de l'office juridique de la Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques du canton de Berne.

Dérogation : A l'article 8 du règlement de quartier pour le non-respect de la hauteur maximum de 3.0 m de la façade.

Genre de construction : Fondations : existante. Construction portante : Etayage : maçonnerie, Parois : maçonnerie; Plafonds : bois. Façades : briques + isolation 16 cm. Couleur à définir. Toit : 2 pans Inclinaison : 25°. Matériel : Tuile TC.

Dimensions : Selon plans déposés.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement aux Services techniques de La Neuveville jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 21 mars 2014 au 21 avril 2014. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées aux Services techniques de La Neuveville, chemin de la Plage 2, CP 63, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 21 mars 2014

Services techniques de La Neuveville

Avis de construction

Requérante : Copropriété Marti/Harsch, représentée par M. Paul-Emile Marti, rue du Collège 7, 2520 La Neuveville.

Auteur du projet : M. Paul-Emile Marti, rue du Collège 7, 2520 La Neuveville.

Projet : Remplacement des fenêtres existantes par des fenêtres en bois avec croisillons en façades est et ouest du bâtiment existant, à la rue du Collège 7, sur la parcelle no 299, ban de La Neuveville.

Zone : Plan de quartier « Vieille Ville ».

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement aux Services techniques de La Neuveville jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 21 mars 2014 au 21 avril 2014. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées aux Services techniques de La Neuveville, chemin de la Plage 2, CP 63, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 21 mars 2014

Services techniques de La Neuveville

Police cantonale à La Neuveville
032 346 88 81

SERVICE DES PORTS

FIN DE LA PERIODE D'HIVERNAGE 2014

Nous attirons l'attention des usagers que la grue est en service régulier pour les mises à l'eau **tous les jeudis, vendredis et samedis**, sauf les jours fériés. Les rendez-vous sont à organiser avec le responsable au no 079 286 45 84,

48 heures avant l'utilisation de la grue.

Nous vous rendons particulièrement attentifs à l'article 17 du règlement des ports concernant l'utilisation de la grue communale.

Il est également rappelé que, selon le règlement des ports, les places de stationnement mises à disposition par la commune pour l'hivernage des bateaux **doivent impérativement être libérées au plus tard le 15 avril 2014.**

Service des ports

RELEVÉ DES COMPTEURS D'ÉLECTRICITÉ Information

Mesdames, Messieurs, chers clients,

Nos services vont prochainement procéder au relevé des compteurs d'électricité.

Ces relevés sont planifiés comme suit :

**Du lundi 10 mars 2014
au vendredi 28 mars 2014**

Nous vous remercions par avance de réserver un bon accueil à notre personnel chargé de ces relevés.

Au cas où vous seriez absents pendant cette période, merci de nous informer comment accéder aux compteurs.

Pour tous renseignements ou pour nous transmettre vous-mêmes vos relevés :

• Téléphone : **032 752 10 10**,
par courriel : facturation@neuville.ch
ou directement sur notre site internet
www.laneuveville.ch
Meilleures salutations

DÉPARTEMENT DES FINANCES
Service commercial & facturation
SERVICES INDUSTRIELS

ELECTIONS CANTONALES DU 30 MARS 2014

Le bureau chargé de diriger les opérations du scrutin a été constitué comme suit :

Président : M. MAMIE Richard
Vice-présidente : Mme MACABREY Laurence
Secrétaire : M. PRONGUE François
Membres : Mme PERDRIZAT Christine
MM. NEUENSCHWANDER Florian
OPPLIGER Olivier

Transport et fonctions à Chavannes
(bureau accessoire) :

M. KURTH Roland et
Mme SCHERTENLEIB Angélique



Commune de La Neuveville

www.neuveville.ch
veuillez vous référer au site pour adresse e-mail

ELECTIONS CANTONALES DU 30 MARS 2014

Le bureau chargé de diriger les opérations du scrutin a été constitué comme suit :

Président : M. MAMIE Richard

Vice-présidente : Mme MACABREY Laurence

Secrétaire : M. PRONGUE François

Membres

Mmes, Mlles,		MM.	
AUBERSON	Catherine	BALLIF	Michael
BAERFUSS	Dorothee	DI MATTEO	Ivano
DICK	Carine	GAUCHAT	Alain
JORDI VALLAT	Elisabeth	MARTY	Jean-Charles
PERZO	Kimberley	PERCASSI	Gino
ROLLIER	Anouk	PUJOL	Didier
SCHENK FAORO	Marianne	RAMSEYER	Alain
SCHLEIFFER	Fabienne	SUNIER	Yaël
SERGI	Veronica	TONINELLI	Pierluigi
SUTER	Lisiane	TRIBOLET	Nicolas

COMMUNE MUNICIPALE DE LA NEUVEVILLE PUBLICATION

Les électeurs et les électrices de la Commune municipale de La Neuveville sont convoqués aux urnes le 30 mars 2014 pour se prononcer sur les objets suivants :

ELECTIONS CANTONALES 2014

- Election du Conseil-exécutif du Canton de Berne
- Election du Grand Conseil
- Election du Conseil du Jura bernois

Le scrutin sera ouvert :
dimanche 30 mars 2014 de 10 h. à 12 h.
dans les locaux de l'Administration communale,
place du Marché 3, La Neuveville.

RAPPEL :

Les ayants-droit au vote peuvent déposer leur enveloppe de vote par correspondance dans la boîte aux lettres située à l'entrée Sud du bâtiment de l'Administration communale, place du Marché 3. **Le samedi précédant le jour de la votation, les enveloppes peuvent être déposées jusqu'à 20 heures au plus tard.** Dans ce cas, comme pour le vote par courrier postal, les **cartes de légitimation doivent être signées** pour que le vote soit valable.

Un local de vote accessoire sera ouvert le **dimanche 30 mars 2014 de 10 h. à 12 h.**, dans le bâtiment no 39, Chemin de Chavannes (hangar des pompiers).

TENNIS CLUB LA NEUVEVILLE

ATTENTION ! service d'entretien

L'entreprise Realsport procédera à l'entretien des courts les lundi 24 et mardi 25 mars prochain. Le comité demande un peu d'indulgence aux membres qui ne pourront pas utiliser les places durant ces deux journées. Il y va de l'intérêt des membres de pouvoir évoluer sur des courts en bon état. Au niveau du club, c'est M. Roland Houlmann qui est le répondant en ce qui concerne ces travaux.

Championnat suisse inter-clubs

Pour cette saison 2014, le club a inscrit 6 équipes en championnat. Deux équipes dames (jeunes seniors et seniors) et quatre équipes messieurs (équipe élite (des jeunes) équipes jeunes seniors et deux équipes seniors). Le premier tour est fixé aux

3 et 4 mai prochain. Pour ledit week end, trois équipes évolueront à domicile. Nous reviendrons plus en détails sur ces inter-clubs, la semaine prochaine.

Cours des écoliers

Comme chaque année, le cours des écoliers sera mis sur pied, sous la responsabilité de notre prof officiel de tennis Olivier Piana. Il est à disposition pour toutes informations utiles concernant ces cours qui débutent le 28 avril prochain. Stages de tennis de printemps 7 au 77 avril et 14 au 18 avril. Diverses variantes sont proposées. De même, des stages d'été seront organisés.

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS : **Olivier Piana 079 240 64 62** ou par e-mail à l'adresse olivier.piana@tclaneuveville.ch. Il va sans dire qu'**Olivier est à disposition pour des leçons privées individuels ou en groupes. A discuter.**

Le coin des juniors

Les trois frères (toujours les mêmes !) figuraient dans le même tableau au Grand Prix de Fribourg. C'est la dernière ligne droite pour améliorer son classement. Damien (14 ans le 17 mars) s'est payé un R2 mais en huitième de finale après quoi il est tombé contre la tête de série no 2 du tournoi, un joueur classé N4. Il a bien failli créer la surprise lorsqu'il menait 5 / 4, balle de set. Hélas suite à quelques erreurs provoquées par son adversaires, il a échoué mais avec les éloges de son adversaire. Valentin et Robin se sont fait chacun un R1. Ainsi en avril prochain, il est fort probable que les trois frères seront classés R1.

Divers

Les membres qui participent à des tournois sont invités à communiquer leurs résultats au rédacteur soussigné.

Le rédacteur du TC

FC LA NEUVEVILLE - LAMBOING

Filles juniors B

Nos jeunes filles ont disputé un match amical mercredi passé à La Riveraine, Neuchâtel contre les filles de Neuchâtel Xamax FCS. Très motivées et concentrées, elles ont présenté une copie presque parfaite. Le score de 0 à 3 a tenu jusqu'à la 70e minute. Mais par manque de physique, elles ont encaissé le but de l'honneur neuchâtelois dans les 10 dernières minutes.

Buts pour le FC LNL : Aurélie Vuilleumier, Jessica Vuilleumier et April Béguelin

Matches amicaux

FC Azzurri Bienna (2e ligue) – FC LNL 1 2 – 3
Buteurs : Romain Etienne, Loïc Voumard, Jonas Niederhauser

Commentaires du coach : très bon match de mes protégés durant 60' sur le plan tactique, mais encore trop de déchets techniques et une baisse de concentration de 30' qui nous coûta 2 buts. Il y a encore des pistes d'amélioration, mais nous sommes sur le bon chemin.

FC LNL 2 (4e ligue) – FC Tavannes-Tramelan (3e ligue) 2 – 3

Buteurs : Laurent Schnurrenberger et Alexandre Olivieri

FC Neuchâtel City (5e ligue) – FC LNL 2 (4e ligue) 1 – 5

Programme du samedi 22 mars

A St-Joux :

FC LNL juniors E1 – Le Parc (La Chau-de-Fonds) 10h00

FC LNL juniors C – Neuchâtel Xamax FCS 14h00

FC LNL juniors A – Team Béroche-Bevaix 16h00

A l'extérieur :

Grpmt Le Locle-Ticino – FC LNL juniors D1 10h30

FC Cortaillod – FC LNL 1 (amical) 15h15

Mardi 25 mars à St-Joux

FC LNL 1 (3e ligue) – FC Bévillard-Malleray (2e ligue) 20h00

MOBILITY EST DISPONIBLE À LA NEUVEVILLE

Comme vous le savez certainement un véhicule Mobility est disponible pour la population, à La Neuveville !

Mobility est un service de partage de voitures (Car-sharing) performant dans toute la Suisse. Ce concept s'adresse aux personnes désirant utiliser un véhicule pour se déplacer dans une région définie sur une courte durée pour des raisons professionnelles ou privées. La tarification comprend le nombre de kilomètres effectués ainsi que la durée d'utilisation du véhicule.

Les abonnés de ce service de partage de voiture ont la possibilité dès maintenant de réserver la voiture mise à disposition à La Neuveville. Mobility offre aux utilisateurs de La Neuveville un véhicule confortable de type Renault Mégane.

Pour pouvoir disposer de cette offre étendue sur toute la Suisse, il est indispensable de s'abonner par téléphone au 0848 824 812 ou sur le site internet www.mobility.ch.

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez également vous adresser à l'administration communale de la Neuveville au 032 752 10 80

Commune de La Neuveville



**Horaire de la déchetterie**

La déchetterie de Nods est ouverte tous les lundis et samedis des semaines paires, soit les jours mentionnés ci-après:

MARS
Samedi 22
Lundis 24, 31

de 9 h 30 à 11 h 30

Nous vous remercions de bien vouloir respecter cet horaire

ADMINISTRATION COMMUNALE

PERMIS DE CONSTRUIRE

La commission des constructions vous rappelle qu'il est généralement nécessaire d'obtenir un permis de construire **AVANT** toute transformation, construction, ou rénovation. De même certains aménagements extérieurs sont également soumis à autorisation. En ce qui concerne **les bâtiments protégés**, aucune modification ne doit être entreprise sans avoir consulté au préalable le service compétent (services des monuments historiques à Tramelan).

Le fait qu'un projet ne nécessite pas de permis de construire ne signifie pas automatiquement qu'il ne requiert aucune autre autorisation. De fait les travaux d'isolation thermique extérieure ou intérieure nécessitent une autorisation de l'inspecteur de l'énergie.

Les frais de remise en état et les tracasseries qui découlent de travaux non autorisés sont bien supérieurs à ceux d'une demande d'autorisation !

L'administration communale se tient volontiers à votre disposition pour tout renseignement.

Police des constructions

Association du Stand de Tir La Neuveville - Nods
Stand de tir Nods

PROGRAMME DES TIRS AU STAND DE TIR DE NODS EN 2014

<i>Tirs d'entraînement et tirs préalables :</i>	Les jeudi, de 18h à 20h30 dès le 27 mars jusqu'au 23 octobre Les samedi, de 13h30 à 16h30 dès le 29 mars jusqu'au 25 octobre
<i>Tir obligatoire :</i>	Samedi 31 mai de 13h30 à 17h Jeudi 10 juillet de 18 h à 20h Vendredi 22 août de 17 h à 20h
<i>Tir au fromage :</i>	Samedi 5 avril de 9h à 18h30 Vendredi 11 avril de 13h30 à 18h30 Samedi 12 avril de 9h à 18h30
<i>Tir Botteron :</i>	Samedi 21 juin de 16h à 19h
<i>Match tir couché :</i>	Vendredi 11 juillet de 17h à 20h
<i>Tir aux saucisses :</i>	Samedi 11 octobre de 9h à 18h30
<i>Tir de clôture (populaire) :</i>	Dimanche 13 octobre de 9h à 12h

Pendant les heures de tir et par mesures de sécurité, les accès, les chemins et les sentiers sont interdits au public, donc signalés et barrés. Les usagers de ces derniers sont donc priés de se conformer à la signalisation. L'Association du Stand de Tir La Neuveville-Nods décline toute responsabilité en cas d'événements particuliers. Cette même Association est responsable du respect des règles de sécurité et de l'application des horaires de tir par les utilisateurs du stand.

Dispositions concernant le tir hors du service :

Une attention toute particulière doit être portée sur le contrôle des armes en entrant au stand et après les tirs. **Les militaires astreints au tir obligatoires doivent être munis d'une pièce d'identité.** Ils doivent effectuer leur programme obligatoire avec leur arme personnelle. Un contrôle doit être tenu quant à la munition remise, utilisée et rendue.

Association du Stand de Tir Nods-La Neuveville, le président : Willy Sunier

STATIONNEMENT DU BIBLIOBUS

Le bibliobus s'arrêtera à Nods le samedi 22 mars de 09.45 à 10.45 h sur le parking du restaurant du Cheval Blanc.

Appel d'urgence

Tél. 117 Police, appel d'urgence

Tél. 118 Feu, appel d'urgence

Tél. 144 Ambulances

Nouvelles de l'administration**Duel intercommunal Coop de La Suisse bouge, projets des communes bernoises**

La Commission d'experts pour le sport du canton de Berne a retenu quatre projets communaux présentés pour participer au « Duel intercommunal Coop de La Suisse bouge ». Les communes de Crémines, Langenthal, Worben et Longeau obtiennent ainsi une contribution financière pour réaliser leur projet. Un total de 17 communes bernoises participeront à la manifestation cette année.

La plus grande manifestation suisse en faveur de l'activité physique et de l'alimentation saine, le « Duel intercommunal Coop de La Suisse bouge », se tiendra du 2 au 14 mai prochain. A cette occasion, plusieurs villes et communes s'affronteront sur différents parcours, dans le but d'accumuler le maximum de minutes d'activité physique. L'événement

est organisé en partenariat par l'Office fédéral du sport (OFSP), l'association « Promotion Santé Suisse », la Fédération suisse de gymnastique (FSG), « L'école bouge » et la Société Suisse de Nutrition (SSN).

Contribution pour Crémines, Langenthal, Worben et Longeau

Pour inciter les communes à participer au programme « La Suisse bouge », l'Office de la sécurité civile, du sport et des affaires militaires du canton de Berne a organisé pour la quatrième fois cette année un concours de projets. Les communes candidates avaient jusqu'à la mi-février dernier pour déposer leur projet. La sélection s'est faite en fonction de divers critères, tels l'originalité et la pérennité du projet de manifestation, mais aussi sur la capacité à proposer des activités sportives à l'ensemble de la population. La Commission d'experts pour le sport du canton de Berne a sélectionné les projets des communes de Crémines, Langenthal, Worben et Longeau, qui bénéficient ainsi d'un financement.

Dernière année de subventionnement

Pour financer la réalisation de leur projet, ces quatre communes reçoivent une contribution d'un montant

total de 13 000 francs à se partager. Cette année, 17 communes bernoises participeront au « Duel intercommunal Coop de La Suisse bouge ». Berne reste l'un des cantons les plus actifs à cet égard. C'est toutefois la dernière année qu'il organise le concours : pour des raisons économiques, les projets montés dans ce cadre ne bénéficieront plus de financement à l'avenir.

Réfection du canal de Hagneck dernière année de grands travaux

Les travaux ont repris au canal de Hagneck après une courte pause hivernale. Cette année verra s'achever les derniers grands travaux. Les digues contre les crues sont quasiment terminées. Le reste sera construit cette année, en même temps que seront creusées les fosses de drainage le long des digues. La chape de béton de 300 mètres de long, près de la section d'évacuation du trop-plein, a également été terminée l'an dernier. Une crête érosive sera aménagée sur cette chape dès que les conditions météorologiques le permettront. Le chantier devrait s'achever en 2015 conformément au calendrier.



Commune mixte de Plateau de Diesse

www.leplateaudediesse.ch

HORAIRES TÉLÉPHONE & GUICHET

La permanence téléphonique est assurée du :
LUNDI AU VENDREDI DE 8H00 À 11H30 ET DE 13H30 À 16H00

Le guichet de l'administration est ouvert selon l'horaire suivant :

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	08h00 - 13h00	14h00 - 18h00
Mardi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Mercredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Jeudi	08h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Vendredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00

Si vous ne pouvez pas passer aux heures d'ouverture vous pouvez fixer un rendez-vous

Les coordonnées de l'administration sont les suivantes :

Adresse postale : Commune mixte de Plateau de Diesse
La Chaîne 2 – 2515 Prêles

Adresse e-mail : info@leplateaudediesse.ch

Téléphone : 032 315 70 70

Fax : 032 315 27 69

Site internet : www.leplateaudediesse.ch

En 2014, l'administration sera fermée aux dates suivantes :

Jours	Du	Au	Raison
Me et Je	01.01.2014	02.01.2014	Nouvel-An
Ve et Lu	18.04.2014	21.04.2014	Pâques
Jeudi	29.05.2014	—	Ascension
Lundi	09.06.2014	—	Pentecôte
Lundi	21.07.2014	03.08.2014	Vacances estivales
Lundi	22.12.2014	04.01.2015	Vacances de Noël

HORAIRES DES DÉCHETTERIES DIESSÉ / PRÊLES

Lieu	Lundi	Mercredi	Samedi
Diesse	11h00 - 12h00	16h00 - 17h00	10h00 - 11h30
Prêles	11h00 - 12h00	17h00 - 18h00	10h00 - 11h00

Points de collecte des déchets verts Lamboing/Prêles

Les deux points de collectes sont à l'extérieur, donc accessibles en tout temps. Des contrôles de vignettes seront effectués.

Les déchetteries et les points de collecte des déchets verts sont destinés uniquement aux citoyens de la commune Plateau de Diesse.

Avis de construction

Requérant : Office des ponts et chaussées du canton de Berne, rue du Collège 3, 2605 Sonceboz-Sombval

Projet : Abattage de quatre arbres protégés et replantage de six nouveaux arbres.

Emplacement : Diverses parcelles au long de la route cantonale entre Prêles et Diesse, commune de Plateau de Diesse

Zone : H2

Dérogation : 67 RCC (Diesse)

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 13 avril 2014 inclusivement auprès de l'administration communale de Tramelan. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 14 mars 2014

Le préfet : J.-Ph. Marti

Avis de construction

Requérant : Consortium Les Hauts de Prêles, p.a. M. Ch. Zbinden, Case postale 1947, 2501 Bienne

Auteur du projet : SWISSHAUS AG, Meriedweg 11, 3171 Niederwangen

Emplacement : Parcelle no 2082, lieu-dit ch. des Sai-

gneules, Prêles, Commune mixte de Plateau de Diesse

Projet : Demande de prolongation de la durée de validité du permis de construire jusqu'au 31 mars 2016. Permis de construire, délivré le 28 février 2011, pour la nouvelle construction de 7 maisons individuelles en PPE avec place de stationnement, construction d'un garage souterrain de 10 places de stationnement.

Zone : H1

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 13 avril 2014 inclusivement auprès de l'administration communale de la Commune mixte de Plateau de Diesse. Les oppositions ou réserves de droit, uniquement contre la demande de prolongation de la durée de validité, faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 14 mars 2014

Avis de construction

Requérant : M. Pierre-André Ballif, Route de Diesse 15, 2516 Lamboing

Représenté par : idem

Propriétaires fonciers : Mme et M. C. Griessen Ballif et P.-A. Ballif, Lamboing

Projet : Rénovation façade maison de jardin et avant-toit ainsi que la construction d'un hangar multi-usage, sur parcelle no 2084, Route de Diesse 15, ban de Lamboing

Zone : HA2

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de Plateau de Diesse jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 14 mars au 14 avril 2014. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Prêles, le 14 mars 2014

Administration communale

Avis de construction

Requérants : Mme Fabienne Fryand et M. Christophe Gerber, Route de Prêles 18, 2517 Diesse

Représentés par : A + P Architektur und Planung GmbH, 2501 Bienne

Propriétaires fonciers : Mme F. Fryand et M. Ch. Gerber, 2517 Diesse

Projet : Transformation bâtiment existant et places de parc, parcelles nos 2221 et 2222, Route de Prêles 18, ban de Diesse

Zone : Village ancien

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de Plateau de Diesse jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 14 mars au 14 avril 2014. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Prêles, le 14 mars 2014

Administration communale

PASSAGE DU BIBLIOBUS À DIESSÉ, LAMBOING ET PRÊLES EN 2014

Stationnements

Diesse : Devant le complexe communal «Le Battoir», entre 11h15 et 12h00

Prêles : A l'Est du bâtiment administratif, entre 13h15 et 14h15

Lamboing : Place de parc près du restaurant du Cheval-Blanc, entre 14h30 et 15h30

Samedi 22 mars, Samedi 5 avril, Samedi 26 avril, Samedi 10 mai, Samedi 24 mai, Samedi 7 juin, Samedi 21 juin, Samedi 5 juillet, Samedi 23 août, Samedi 6 septembre, Samedi 20 septembre, Samedi 4 octobre, Samedi 18 octobre, Lundi 3 novembre, Samedi 15 novembre, Samedi 29 novembre, Samedi 13 décembre.

L'administration communale

RENCONTRE DES AÎNÉS

DE LA COMMUNE MIXTE DE PLATEAU DE DIESSÉ

Ci-après vous trouverez toutes les dates des différentes rencontres des aînés ayant lieu dans notre commune. Vous pouvez vous rendre indifféremment aux rencontres que vous souhaitez.

• Le mercredi 26 mars 2014, à 15h00, au complexe du Cheval Blanc de Lamboing, pour la préparation de Pâques.

• Le jeudi 27 mars 2014, à 14h00, à la petite salle de la halle polyvalente de Prêles, pour des bricolages de Pâques. Pensez à prendre des œufs à teindre ! Les personnes qui auraient besoin d'un transport peuvent s'annoncer à Mme Francine Giauque au no 032 315 23 79.

• Le vendredi 28 mars 2014, à 15h00, au Battoir de Diesse. Pour d'éventuelles questions ou si vous aviez besoin d'un transport, veuillez-vous adresser à Mme Guanter au 032 315 26 05.

Au plaisir de vous revoir nombreux à ces rencontres.

L'administration communale

LIVRAISON DES REPAS À DOMICILE RECHERCHE...

Le restaurant du Lion Rouge à Lamboing prépare chaque jour des repas livrés à domicile. Ce service très apprécié des aînés du Plateau, leur permet de manger équilibré. Il manque cependant des personnes disponibles pour le transport des repas. Le temps à consacrer est d'environ une heure de temps entre 12h00 à 13h00. Une rémunération de CHF. 20.- l'heure est prévue. Toute personne intéressée peut contacter notre conseillère communale, Mme Monique Courbat, au 076 296 67 63. Merci d'avance !

L'administration communale

REMERCIEMENTS AUX DAMES DE LA COUTURE

Comme chaque année, les dames de la couture ont nettoyé et fleuri le cimetière de Prêles. Le Conseil communal tient à les remercier chaleureusement de leur travail.

L'administration communale

FOIRE DE LAMBOING

Malgré la température un peu basse, l'ambiance était chaleureuse et la fête fut belle !

Le comité de la Foire de Lamboing remercie toutes les personnes qui d'une façon ou d'une autre ont contribué au bon déroulement de la manifestation. Rendez-vous à l'année prochaine !

Le comité



Commune mixte de Plateau de Diesse

www.leplateaudediesse.ch

RAMASSAGE DES DÉCHETS VERTS DE JARDIN EN 2014

Les vignettes vertes 2014 vont être envoyées début avril aux abonnés avec la facture. Le prix de celle-ci est inchangé et se monte à Fr. 80.-- (TVA comprise) pour l'année 2014.

Les personnes **ne souhaitant plus bénéficier** de ce service, sont priées de résilier leur abonnement par téléphone au 032 315 70 70 ou par courriel à info@leplateaudediesse.ch **jusqu'au lundi 31 mars 2014**.

Les citoyens qui ne sont pas encore abonnés, peuvent commander la vignette 2014 par téléphone au 032 315 70 70 ou par courriel à info@leplateaudediesse.ch. Ils la recevront à domicile avec une facture.

Il est déjà possible de déposer des déchets verts à Lambing et à Prêles pour les abonnés, ainsi que les personnes qui auraient passé commande de la vignette 2014.

Nous rappelons que la quantité de déchets verts n'est pas limitée. Toutefois, nous comptons sur le bon sens de chacun afin de limiter leur quantité de déchets. Le gazon peut être laissé sur les pelouses ou déposé autour des arbres et arbustes de votre propriété. Les branches peuvent être brûlées, pour autant qu'elles soient sèches et que le feu ne dure pas plus d'une dizaine de minutes.

La déchetterie est interdite aux paysagistes et aux professions de ce genre, à l'exception des travaux d'entretien sur les propriétés situées sur la commune. Pour cela, les paysagistes doivent être munis de la vignette du propriétaire.

Il est à relever qu'une vignette **est valable pour une propriété**. Les propriétaires de plusieurs biens doivent se munir d'une vignette pour chacun d'entre eux.

Nous vous rappelons également **qu'il est interdit de déposer des déchets verts le dimanche**. Nous vous remercions de bien vouloir vous conformer à cette prescription, par respect pour les citoyens avoisinant les décharges.

L'administration communale

COMMUNE MIXTE DE PLATEAU DE DIESSE AUX AYANTS DROIT DE VOTE EN MATIÈRE COMMUNALE

CONVOCAION

à l'Assemblée communale du 25 mars 2014
à 20 h 00, à la Salle du Battoir à Diesse

Ordre du jour

1. Approbation du Règlement sur les émoluments de la commune mixte de Plateau de Diesse

- a. Présentation du règlement
- b. Approbation du règlement

2. Approbation du Règlement sur la protection des données (RPD) de la commune mixte de Plateau de Diesse

- a. Présentation du règlement
- b. Approbation du règlement

3. Approbation du Règlement sur le statut du personnel communal et les traitements de la commune mixte de Plateau de Diesse

- a. Présentation du règlement
- b. Approbation du règlement

4. Election de l'organe de vérification des comptes

- a. Proposition du Conseil communal : Fiduciaire Soresa SA, Bienne
- b. Election de l'organe de vérification des comptes pour la période 2014-2017

5. Promesses solennelles

- a. du dernier membre élu du Conseil communal
- b. de membres du personnel communal

6. INFORMATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

- a. Répartition définitive des dicastères
- b. Point de situation sur la gestion des déchets
- c. Point de situation sur la création d'un centre médical sur le Plateau de Diesse
- d. Présentation du nouveau site Internet de la commune

7. DIVERS ET IMPREVUS

Informations :

Les documents se rapportant à cette assemblée sont déposés en consultation au bureau communal durant les heures d'ouverture de l'administration ou sur rendez-vous.

Les citoyennes et citoyens suisses âgés de 18 révolus et domiciliés dans la commune depuis trois mois au moins ont le droit de vote. Les autorités communales se réservent le droit de contrôler l'identité des ayants droit de vote en matière communale.

Prêles, le 21 février 2014

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

L'administration communale prend la liberté de rappeler certaines notions de protection de l'environnement à nos concitoyens. Ces directives émanent, pour la plupart de la législation fédérale ou cantonale, et sont encore précisées comme il suit dans la réglementation communale :

Extraits du Règlement de police communale Protection de l'air

Art. 46¹ Chacun est tenu de se comporter de manière à éviter toute atteinte à l'environnement.

² Sont interdites toutes les nuisances considérées comme excessives ou inadmissibles en raison de la situation du bien-fonds ou de l'usage local, ou encore si elles portent préjudice au voisinage ou l'incommodent. Sont notamment considérées comme nuisances les fumées, poussières, substances en suspension dans l'air, gaz, vapeurs, émanations, bruits, trépidations, rayonnements et effets lumineux.

³ Dans tous les cas, les dispositions cantonales et fédérales sur la protection de l'environnement et la protection contre les nuisances sonores sont réservées.

Art. 47¹ Celui, exploitant(e) ou propriétaire, qui provoque une pollution de l'air dangereuse ou incommode, est tenu de prendre toutes les mesures techniquement possibles et qui ont prouvé leur efficacité afin d'éviter, de supprimer ou de diminuer cette pollution.

Protection des eaux

Art. 48¹ Il incombe à l'autorité de police communale de faire appliquer les dispositions sur la protection des eaux, dans le sens de servitudes et de directives se rapportant aux autorisations ou décisions et autres textes juridiques.

Par ailleurs, et en prolongement de l'article précédent, le Règlement d'assainissement de la commune dispose encore :

Art. 24 Il est interdit de déverser dans la canalisation des substances susceptibles d'endommager les installations ou de nuire aux processus d'épuration de la STEP, à la qualité des boues d'épuration ou à celle des eaux épurées.

² En particulier, il est interdit de déverser dans les canalisations les substances suivantes :

- a) Déchets solides et liquides
- b) Eaux usées qui ne satisfont pas aux exigences de l'Ordonnance fédérale sur la protection des eaux
- c) Substances toxiques, infectieuses ou radioactives
- d) Substance explosives ou inflammables, telles que l'essence, les solvants, etc.
- e) Acides et bases
- f) Huiles grasses, émulsions
- g) Matière solides, telles que sable, terre, litière pour chats, cendres, ordures ménagères, textiles, boues contenant du ciment, copeaux de métal, boues de ponçages, déchets de cuisine, déchets d'abattoir, etc.
- h) Gaz et vapeurs de toute nature
- i) Purin, jus de fumier et d'ensilage
- j) Petit-lait, sang, débris de fruits et de légumes et autres déchets provenant de la préparation de denrées alimentaires et de boissons
- k) Eau chaude susceptible de porter l'eau de la canalisation à une température supérieure à 40°C

L'administration communale rappelle en outre, à l'orée d'un printemps précoce, que les dispositions concernant la protection de l'air (OPair - art. 26a et 26b), prévoient que **seuls des déchets naturels** - provenant des forêts, des champs et des jardins - **suffisamment secs pour que leur incinération n'émette pratiquement pas de fumée**, peuvent être incinérés en plein air.

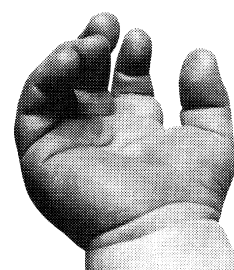
Nous sommes sûrs que chaque citoyen aura à cœur de ne pas, d'une quelconque manière, perturber les cycles naturels. Les autorités se réservent pourtant la possibilité d'effectuer des contrôles (analyse des cendres de cheminées, par exemple) ou tout autre analyse susceptible de révéler une éventuelle pollution de l'air ou des eaux souterraines.

Nous remercions la population de sa précieuse collaboration.

L'administration communale

L'avenir
à pleines
mains

pro
juventute





Commune mixte de Plateau de Diesse

www.leplateaudediesse.ch

RENCONTRES DES AÎNÉS DU PLATEAU DE DIESSE PROGRAMME 2014

Date	Hre	Activité	Lieu
26 mars	15h00	Bricolage de Pâques	Lamboing, Complexe du Cheval Blanc
27 mars	14h00	Préparation de Pâques	Halle Polyvalente de Prêles
28 mars	15h00	Après-midi photos des aînés	Diesse, Battoir
24 avril	14h30	Jubilaires des trois villages	Diesse Battoir sur inscription
21 mai	15h00	Petite sortie des trois villages	Lamboing, Diesse, Prêles sur inscription
18 juin	11h00	Pique-Nique des trois villages	Cantine de Lamboing sur inscription
10 septembre		Course annuelle Lamboing	Date au choix sur inscription
18 septembre		Course annuelle Prêles	
26 septembre		Course annuelle Diesse	
22 octobre	15h00	Programme à définir	Lamboing
23 octobre	14h00	LOTO	Halle Polyvalente de Prêles
24 octobre	15h00	Programme à définir	Diesse
19 novembre	15h00	Préparation de Noël	Lamboing
20 novembre	14h00	Préparation de Noël	Halle Polyvalente de Prêles
21 novembre	15h00	Préparation de Noël	Diesse
11 décembre		Noël des trois villages	Halle Polyvalente de Prêles sur inscription

Nouvelles de l'administration

Protection de l'enfant et de l'adulte pas d'explosion des coûts malgré le changement de système

Les nouvelles autorités bernoises de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA) ont réussi à tenir leur budget de quelque 166 millions de francs durant leur première année de fonctionnement, alors qu'elles ne disposaient pas de données fiables pour l'établissement de ce dernier et qu'il a été réduit de 50 millions de francs dans le domaine des coûts des mesures. Le groupe d'accompagnement pour la mise en œuvre du nouveau droit de la protection de l'enfant et de l'adulte a pris acte du décompte final 2013.

Le groupe d'accompagnement s'est réuni sous l'égide du président du Conseil-exécutif Christoph Neuhaus, directeur de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques. Il a pris connaissance du décompte final 2013 des autorités de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA) et discuté d'autres questions en rapport avec la mise en œuvre du nouveau droit ainsi que des priorités de l'évaluation prévue pour les années 2014 à 2016. Le groupe d'accompagnement a dressé un bilan globalement positif de la première année de fonctionnement de ces nouvelles autorités dans le canton de Berne.

Budget tenu

Les données remises pour l'établissement du premier budget des APEA en 2013 se fondaient sur une

appréciation approximative des coûts, car il n'existait pas de chiffres fiables dans le domaine de la tutelle. Au total, 100 millions de francs avaient été provisionnés pour les coûts des mesures. A la mi-2013, les décomptes structurés de l'aide sociale pour 2012 ont fourni des données plus précises, ce qui a conduit à une réduction des coûts des mesures de 50 millions de francs dans le compte de fonctionnement. Le décompte final 2013 fait état de coûts de 52,3 millions de francs au total et respecte donc le budget, malgré la réduction de l'enveloppe allouée et le passage au calcul des coûts complets. Les frais d'exploitation et de personnel sont également conformes au budget. Seule l'indemnisation des frais des communes a dépassé les montants budgétés, mais ce dépassement a pu être compensé par des revenus provenant de restitutions et d'émoluments.

Evaluation du nouveau droit

Les projets de réforme de l'envergure du nouveau droit de l'enfant et de l'adulte doivent impérativement être évalués, de manière à les adapter en cas de besoin. Lors de sa rencontre, le groupe d'accompagnement a discuté des grands axes de cette évaluation, qui commencera à la mi-2014 pour s'achever fin 2016. L'objectif est de vérifier l'efficacité et la qualité de la protection de l'enfant et de l'adulte avec le nouveau système, qui s'articule désormais autour de onze APEA cantonales et d'une APEA bourgeoisiale.

Mesures à prendre rapidement

Un monitoring avait été mis en place en 2013, à titre de mesure immédiate, pour répondre rapidement aux difficultés de mise en œuvre. Pour le groupe d'accompagnement, il est urgent de renforcer les compétences des présidences des APEA pour accroître l'efficacité des nouvelles autorités. Des améliorations devraient en outre être étudiées

s'agissant de l'échange d'informations ou du placement à des fins d'assistance. Les travaux législatifs nécessaires sont entrepris à l'heure actuelle.

Bilan positif au terme de la première année de fonctionnement

Les exigences posées aux nouvelles autorités sont élevées, en particulier la première année. En plus des travaux de mise en place, le transfert de 17 500 dossiers relevant de l'ancienne législation et leur adaptation « sur mesure » aux principes du nouveau droit ont entraîné une importante charge de travail. Les affaires en suspens ont pu, quant à elles, être liquidées dans la plupart des APEA. Parallèlement aux cas traités sous l'ancien droit, les APE ont établi 9800 nouveaux dossiers l'an dernier et en ont clos 4500. Les statistiques de la Cour suprême, qui font état d'un faible nombre de recours approuvés, montrent que les APEA fournissent un travail de bonne qualité. Les dénonciations à l'autorité de surveillance qui parviennent à la Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques sont également en très net recul.



Nouvelles de l'administration

12^e Journée bernoise de la jeunesse au Grand Conseil, discussion avec les jeunes autour des espaces de liberté

La 12^e Journée bernoise de la jeunesse au Grand Conseil porte sur la « liberté d'action ». A l'occasion de cette manifestation, des jeunes rencontreront des parlementaires et leur exposeront leurs préoccupations jeudi prochain (20 mars) à l'Hôtel du gouvernement (Rathaus), à Berne.

Les jeunes débattront de leurs espaces de liberté sous cinq angles – Internet, sorties, argent et consommation, école et formation, transports et écologie – jeudi 20 mars, à l'Hôtel du gouvernement, à Berne, à l'occasion de la Journée bernoise de la jeunesse au Grand Conseil. Après les discussions en groupes, les jeunes présenteront leurs conclusions et leurs propositions en séance plénière. Le conseiller d'Etat Christoph Neuhaus, directeur de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques, clora ensuite la manifestation.

La Journée de la jeunesse au Grand Conseil est organisée par l'Office cantonal des mineurs en collaboration avec les parlements des jeunes et les associations de jeunesse du canton. Son objectif est de favoriser la rencontre et le dialogue entre les jeunes et les membres du Grand Conseil. Elle permet aux jeunes de faire la connaissance des députés, et à ces derniers de découvrir le potentiel de la jeunesse. Enfin, elle donne l'occasion aux jeunes de pousser les parlementaires cantonaux à s'engager en faveur de leurs revendications.

Conférence régionale Biel / Bienne - Seeland - Jura bernois - postulat Matti : Mario Annoni à la tête du groupe de travail

M. Mario Annoni dirigera le groupe de travail chargé d'examiner les différentes solutions envisageables pour doter la région Bienne-Seeland-Jura bernois de conférences régionales. Le nouvel organe entamera ses travaux vraisemblablement après Pâques.

Le groupe de travail a été formé mardi dernier lors d'une réunion entre la Députation (députés francophones du Jura bernois et de l'arrondissement administratif de Bienne). Outre des représentants de la Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques, et de la Direction de l'instruction publique, les personnes suivantes ont été désignées pour siéger au sein du groupe de travail : Mme Nelly Schindelholz (Conférence des maires du Jura bernois et du district bilingue de Bienne), M. David Gaffino (Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne – CAF), M. André Rothenbühler (Association régionale Jura-Bienne), M. Erich Fehr (maire de Bienne), M. Bernhard Bachmann (Association seeland.biel/bienne), M. Maxime Zuber, député, et M. Roland Matti, député auteur du postulat. Reste encore à désigner la délégation du Conseil du Jura bernois (CJB).

Pour diriger le groupe de travail, il devait être fait appel à une personnalité neutre et bien acceptée dans le Jura bernois. La candidature de l'ancien conseiller d'Etat Mario Annoni notamment a été proposée. Celui-ci s'est depuis lors déclaré d'accord. Le groupe de travail commencera ses travaux probablement après Pâques. Des propositions pour la mise sur pied d'une ou de deux conférences régionales dans le périmètre du Bienne-Seeland-Jura ber-

nois devront être soumises au gouvernement cantonal d'ici à la fin de l'année.

Parc d'innovation à Bienne Un projet moteur pour l'industrie suisse

Le canton de Berne soutient la création d'un parc national d'innovation avec deux sites principaux basés à Zurich et Lausanne. Dans le cadre de ce projet, il se porte candidat pour accueillir, à Bienne, l'un des sites régionaux du réseau de ce parc. Les atouts de sa candidature sont son tissu industriel, sa forte activité de recherche appliquée et le rôle de passerelle que joue la ville de Bienne entre la Suisse romande et la Suisse alémanique. Un terrain attrayant, situé tout près de la gare de Bienne et non loin du lieu où il est prévu de construire le campus Technique de la Haute école spécialisée bernoise, est disponible pour accueillir un parc d'innovation.

Bienne, siège d'un site régional du réseau du futur Parc suisse d'innovation : le conseiller d'Etat bernois Andreas Rickenbacher et le maire de la ville de Bienne Erich Fehr ont lancé le projet vendredi (14 mars), en présentant les principes de cette candidature commune du canton de Berne et de la ville de Bienne. Les atouts de cette candidature sont multiples : proximité d'entreprises industrielles florissantes d'envergure internationale, riche activité de recherche au sein de l'Université et des hautes écoles spécialisées, particulièrement dans le domaine de la recherche appliquée, localisation centrale entre les deux sites principaux basés à Zurich et Lausanne et bilinguisme. L'étroite coopération entre la recherche et les entreprises industrielles est un facteur clé du succès du Parc suisse d'innovation. L'antenne régionale de Bienne y apportera une importante contribution.

Focalisation sur l'industrie

Les innovations émergent là où les activités de production et de développement se conjuguent au plus haut niveau technologique. Avec la plus forte concentration suisse d'entreprises high-tech (travaillant principalement dans les secteurs de la construction de machines, dans l'industrie énergétique et de précision, ainsi que dans le génie médical), la ville de Bienne et toute la région du pied du Jura forment un environnement idéal à cet égard. La future antenne biennoise du Parc suisse d'innovation se définit comme un centre commun de développement et d'innovation. Les entreprises y disposeront de groupes de projets interdisciplinaires bénéficiant d'un savoir-faire technologique de dernière génération, et de zones idéalement situées et dotées d'infrastructures modernes. Le projet intéresse tant les services de recherche et développement des grandes entreprises, que les petites et moyennes entreprises suisses et étrangères. Le parc d'innovation proposera des services dès le stade de l'idée jusqu'à la fabrication en série et se caractérisera par sa forte orientation industrielle et sa grande proximité avec ce secteur.

En présentant la candidature de Bienne, le canton de Berne ne sert pas seulement les intérêts de la région. Le parc d'innovation s'adressera aux entreprises industrielles de toute la Suisse, c'est-à-dire à près de 27 000 petites et moyennes entreprises, qui emploient plus de 500 000 personnes dans notre pays. Cette focalisation industrielle créera de la valeur ajoutée, garantira des emplois et favorisera la compétitivité et les exportations suisses. Les responsables de la candidature du parc d'innovation de Bienne sont ouverts à une collaboration avec d'autres cantons, celui de Neuchâtel par exemple.

Bienne offre des conditions idéales

La ville de Bienne dispose d'un terrain de 4700 m², situé tout près de la gare et non loin du lieu où il est prévu de construire le campus Technique de la Haute école spécialisée bernoise. Elle le met à disposition du parc d'innovation à des conditions avantageuses. Des locaux d'une surface au sol de 14 000 m² pourront être aménagés sur ce terrain en l'espace de trois à quatre ans. Des parcelles attenantes appartenant à la ville de Bienne permettraient à long terme de réaliser des agrandissements d'une surface au sol pouvant aller jusqu'à 100 000 m². Ce site étant proche du lieu où doit être construit le campus Technique, pour lequel le gouvernement a adopté mercredi dernier (12 mars) le crédit d'étude à l'intention du Grand Conseil, il est idéalement situé pour permettre l'interaction entre la pratique, l'enseignement et la recherche.

Le terrain où doit émerger le parc d'innovation est tout près du lac, où un nouveau quartier résidentiel au caractère urbain, idéalement situé, verra bientôt le jour grâce au projet Agglolac. Bien desservi par le train et la route, cette zone proche du centre de Bienne est un environnement propice à la créativité et à l'inspiration.

Tout près du site qui doit l'accueillir, le parc d'innovation est déjà devenu réalité : opérationnelle depuis le début de l'année, la société InnoCampus SA développe petit à petit ses services. A partir du milieu de cette année, 25 personnes travailleront déjà ensemble au sein de projets d'innovation.

Le gouvernement mise sur l'innovation

Le Conseil-exécutif a donné son aval à la candidature du canton de Berne pour accueillir, à Bienne, une antenne du Parc suisse d'innovation. Cette candidature n'implique encore aucun engagement financier. L'enveloppe financière que le canton de Berne affecte à la promotion de l'innovation et du transfert de technologie pour les années 2015 à 2019 s'élève à 13 millions de francs.

La promotion de l'innovation est l'une des priorités du programme gouvernemental de législature 2011 à 2014 et de la stratégie économique 2025. L'implantation, à Bienne, d'une antenne du Parc national d'innovation renforcerait l'attrait du canton de Berne comme centre de recherche et espace économique.

PLANNING FAMILIAL AU CENTRE HOSPITALIER DE BIENNE

Les conseils sont gratuits, en toute confidentialité, également pour les mineurs sur rdv.

- grossesse désirée ou imprévue.
- contraception (remise de la "pilule du lendemain")
- sexualité • conseil collectif des élèves concernant la contraception.

Tél. 032 324 24 15 Centre hospitalier de Bienne, 2501 Bienne. www.szb-chb.ch

Appel d'urgence

Tél. 145 Intoxications,

